

ALVEA - T-PSO
ACTIPOLE LES TOURS
46400 ST LAURENT LES TOURS

FACTURE
FP061787



Une marque de
TotalEnergies
Proxi Sud Ouest

TotalEnergies Proxi Sud Ouest SAS : SAS au capital de 18 531 390 EUR |
RCS de AGEN B324 958 198 - APE 4671Z - N° TVA CEE : FR65324958198 | Siège
social : 898 Route de la Teinture - 47200 - MONTPOUILLAN

LA POSTE

347533 70823 18297
I23 1/ 1 56

SD : 865002100101633

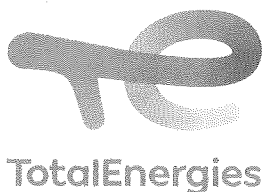


ADRESSE DE LIVRAISON	ETA TRUEL CUVE EPNR LIEU DIT CANTIFAGE 46120 ESPEYROUX	ADRESSE DE FACTURATION	
	N° CLIENT 87180436		DATE 10/04/2025
	POUR NOUS CONTACTER		
	Tél : 05 65 38 18 96 entreprises.lim@ps0.totalenergies.com		

SARLETA TRUEL
LIEU DIT CANTIFAGE
46120 ESPEYROUX

DÉSIGNATION	QUANTITÉ LIVRÉE	P.U TTC	P.U HT	P.U. NET HT	MONTANT
ATTESTATION POUR FISCALITE REDUITE VALABLE JUSQU'AU 10/09/2027					
P00972 Excellium Pro NR taux réduit	8001,00 L			675,00/1000L	5400,00
Produit P00972 : L EXCELLIUM PRO NON ROUTIER est un Gazole Non Routier de qualité supérieure - Carburant taxé pour des usages agricoles ou forestiers					

CONDITIONS DE PAIEMENT	BASE TAXABLE	%TVA	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL
CHEQUE 30j nets	5400,68	20 %	1080,14	€ HT 5400,00 € TVA 1080,00 NET À PAYER 6 480,00
ÉCHÉANCE 10/05/2025		0000507		



ATTENTION : Les parties reconnaissent que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera cumulativement :
* L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable.
* L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devenait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur.
Dans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entraînera en outre une indemnité forfaitaire recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D.441-5 du Code du Commerce créé par Décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 - art. 1.
RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient les modes de paiement utilisés.
IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2015). ATTENTION, produits pétroliers détaxés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8 juin 1993 modifié), interdits comme carburant ou combustible.
L'énergie est notre avenir, économisons-la !